

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

<b>DISTRIBORG GROUPE</b>  (Euronext Paris)
--

Par courrier du 4 septembre 2008, complété par des courriers du 5 septembre et du 8 septembre, la société de droit néerlandais Royal Wessanen NV (PO Box 2335, 3500 GP Utrecht, Pays-Bas) a déclaré avoir franchi en hausse, le 1<sup>er</sup> septembre 2008, indirectement par l'intermédiaire des sociétés Wessanen France Holding (1) et Participation et Diététique (2) qu'elle contrôle, les seuils de 90% du capital et 95% du capital et des droits de vote de la société DISTRIBORG et détenir indirectement 1 602 987 actions DISTRIBORG représentant 3 061 602 droits de vote, soit 99,59% du capital et 99,68% des droits de vote de cette société (3), répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
Wessanen France Holding (1)	1 288 049	80,02	2 431 726	79,17
Participation et Diététique (2)	314 938	19,57	629 876	20,51
<b>Total</b>	<b>1 602 987</b>	<b>99,59</b>	<b>3 061 602</b>	<b>99,68</b>

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions DISTRIBORG hors marché.

- (1) Société par actions simplifiée contrôlée indirectement par Royal Wessanen NV.
- (2) Société anonyme contrôlée indirectement par Royal Wessanen NV.
- (3) Sur la base d'un capital composé de 1 609 609 actions représentant 3 071 448 droits de vote.